



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée polyvalent Jean Jaurès
Lycée des métiers de la santé et du social
SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

TAXE D'APPRENTISSAGE

Donnez du sens à votre versement

Participez à la qualité et au devenir de nos formations technologiques et professionnelles et devenez un partenaire privilégié du **lycée Jean Jaurès** par le versement de la taxe d'apprentissage.

Les modalités de versement de la taxe d'apprentissage évoluent en 2023.

Si vous souhaitez verser le solde de votre taxe d'apprentissage, vous trouverez ci-dessous les nouvelles modalités de versement.

1/ CONNECTEZ-VOUS SUR LA PLATEFORME SOLTéA

Lorsque vous déclarez votre solde de taxe d'apprentissage à partir d'avril 2023 via la Déclaration Sociale Nominative (DSN), rendez-vous sur la plateforme SOLTéA afin de choisir l'établissement que vous souhaitez soutenir.

2/ RETROUVEZ LE LYCEE JEAN JAURES
– Saint Clément de rivièrE AVEC :
Notre SIRET : 19341603900017
Notre code UAI : 03420661

3/ Le SOLDE PEUT ÊTRE FLÉCHÉ VERS :
L'établissement entier, ou l'une de nos formations que vous souhaitez soutenir



Nos formations

Bac Professionnel

- Accompagnement soins et Services à la Personne
- Animation Enfance et Personnes Âgées

Bac technologique

- Science et Technologie de la Santé et du Social
- Science et Technologie du management et de la Gestion

BTS

- Diététique
- Économie Sociale Familiale

Diplôme d'état

- Conseiller en économie sociale familiale